



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## écoles vétérinaires

Question écrite n° 51774

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales sur l'enseignement vétérinaire. Lors des rencontres nationales vétérinaires du 5 novembre 2005, la qualité de l'enseignement et de la recherche vétérinaire française, nationalement et mondialement reconnue, a été réaffirmée. Cependant, ont également été évoquées les réformes actuelles concernant les classes préparatoires (deux ans au lieu d'un an), le concours d'accès (le concours de 2005 n'offrirait qu'une centaine de places au lieu des 400 habituelles) et le contenu des enseignements. Ces modifications suscitent de nombreuses inquiétudes parmi les étudiants qui, au-delà d'un enseignement solide et ouvert, souhaitent faire de leur passion un métier. Toutes les chances doivent donc leur être offertes, ce que la nouvelle réforme ne semble pas permettre. Il lui demande, en conséquence, de lui préciser ce que le Gouvernement entend faire afin de maintenir le niveau actuel de l'enseignement vétérinaire français sans pénaliser les futurs étudiants. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

### Texte de la réponse

La classe préparatoire vétérinaire en un an permettait aux étudiants de se présenter uniquement au concours vétérinaire et seulement à deux reprises. Il en résultait des taux d'échec élevés. La réforme qui les amène, depuis la rentrée universitaire 2003, à passer par les classes préparatoire biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) d'une durée de deux ans leur permettra de se présenter également aux concours communs d'entrée dans quarante écoles d'ingénieurs dont les écoles nationales supérieures d'agronomie et les écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles ainsi qu'à celui des écoles normales supérieures. En outre, cette préparation en deux ans permet d'acquérir une solide formation scientifique générale, et de mieux préparer les étudiants à la diversité des métiers qu'ils seront amenés à exercer, en particulier dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. La mise en oeuvre de cette réforme conduit à une adaptation temporaire du nombre des places offertes dans les écoles. Compte tenu de leur capacité d'accueil, des normes européennes d'encadrement de la formation et des perspectives d'insertion dans la vie professionnelle, les quatre écoles nationales vétérinaires accueillent tous concours confondus 436 étudiants chaque année. Compte tenu des effectifs recrutés en 2004 au titre des dernières classes préparatoires vétérinaires, et des autres voies d'accès à ces études, 107 places auraient dû être offertes aux étudiants des classes préparatoires en 2005. Cependant, afin de leur offrir les meilleures chances de réussite, il a été décidé en concertation avec les écoles et la profession vétérinaire de porter ce chiffre à 180. Cela représente une augmentation de 68 % et constitue un effort particulièrement substantiel dans le contexte budgétaire actuel. Enfin, si la sélection sera plus forte en 2005, la concurrence sera moindre puisque tous les candidats se présenteront pour leur première tentative.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Decool](#)

**Circonscription :** Nord (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 51774

**Rubrique** : Enseignement agricole

**Ministère interrogé** : agriculture, alimentation et pêche (SE)

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 23 novembre 2004, page 9101

**Réponse publiée le** : 21 juin 2005, page 6262